

dans les Maritimes, continue d'éprouver des ennuis et ne fait pas assez d'argent.

C'est ce que prétendent les dirigeants de la compagnie et c'est très important, semble-t-il, car voilà le fond du problème. Les bénéfices de la compagnie ne sont pas assez élevés et, pour cette raison, elle est incapable de verser des dividendes assez élevés à ses actionnaires. Plusieurs centaines de personnes perdent leur emploi à un moment de l'année où le Canada est aux prises avec un chômage saisonnier et chronique.

En plus des nouvelles mines dont j'ai parlé et qui produisent du minerai à beaucoup moins de frais, vu que la main-d'œuvre ne coûte pas cher en Afrique et en Amérique du Sud, la Dosco a dû soutenir aussi la concurrence des nouvelles mines à Terre-Neuve, au Labrador et dans le Nord du Québec. J'admets que la teneur de ce minerai est beaucoup plus riche, mais il est extrait en surface et son effet se fait sentir sur le marché. A vrai dire, on a peine à comprendre pourquoi la *Dominion Steel and Coal Corporation* utilise une quantité appréciable de minerai du Labrador dans son aciérie de Sydney (Nouvelle-Écosse), au grand regret des syndicats ouvriers de Wabana. Je signale en passant que, selon les nouvelles, un représentant de l'*Iron Ore Company of Canada* aurait fait la déclaration suivante le 19 janvier. Je tire ce passage du *Telegram* de Saint-Jean de cette date-là:

...M. Claude E. Howse a révélé mardi que la *Dominion Steel and Coal Corporation* de Sydney, Nouvelle-Écosse, utilise plus de minerai de fer provenant de la mine Carol (Labrador) de sa compagnie que de minerai provenant des propres mines de la Dosco dans l'île Bell.

Voilà qui est bien difficile à comprendre, vu les problèmes qui se posent à Wabana où environ 700 employés de la Dosco doivent maintenant être mis à pied. Invité à dire ce qu'il pensait de cette déclaration du représentant de l'*Iron Ore Company of Canada*, le président du syndicat des ouvriers de l'acier à Wabana a déclaré que si la Dosco n'utilisait à Sydney que du minerai provenant de Wabana, cela représenterait un accroissement de production de 300,000 tonnes pour la mine de Wabana. Toutefois, comme nous l'avons déjà vu, la Dosco semble peu se soucier de l'avenir des employés qui lui ont été loyaux dans le passé. Sa première loyauté, c'est de payer un dividende rondet à ses actionnaires et on estime que 60 p. 100 du minerai utilisé à l'aciérie de Sydney viennent des mines de l'*Iron Ore Company of Canada*, au Labrador.

En fait, monsieur l'Orateur, comme on le voit dans le *hansard* du 15 février (page 935), le ministre du Travail a répondu notamment

comme il suit à la question que je lui avais posée à ce propos:

Les difficultés que les mines Wabana ont à affronter semblent découler de la perte de débouchés européens et d'une plus grande utilisation de minerai du Labrador par l'usine Dosco à Sydney.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais il a épuisé son temps de parole.

M. McGrath: Je ne m'en rendais pas compte. Toutefois, si la Chambre voulait bien m'écouter encore, je n'en aurai plus que pour une dizaine de minutes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue pour dix minutes?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Pickersgill: Le temps accordé aux députés est limité et comme la règle a été observée rigoureusement par chacun des autres représentants, j'estime que ce serait un dangereux précédent.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette mais comme le consentement de la Chambre ne paraît pas unanime, je dois passer la parole au député suivant.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Mardi dernier, j'ai tenté de faire suspendre les travaux de la Chambre pour discuter d'une question urgente d'importance nationale. Ce jour-là, le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique avaient publié leur communiqué mensuel sur la situation de l'emploi et du chômage au Canada pour la semaine terminée le 13 janvier 1962. Monsieur l'Orateur a décidé qu'en vertu du Règlement, ma motion n'était pas régulière et que l'occasion me serait probablement fournie au cours de la présente session de traiter la question. Monsieur l'Orateur avait raison. J'ai maintenant l'occasion d'aborder la question.

Nous ne remplissons pas notre devoir à la Chambre si nous ne tenions pas compte du communiqué alarmant de mardi dernier et, au risque de déplaire au premier ministre et au ministre des Finances en traitant de sujets qui leur sont désagréables; au risque de nous faire accuser, une fois de plus, d'être des prophètes de malheur, je déclare que l'opposition, ainsi que chacun des membres de la Chambre, a le devoir d'examiner la grave situation qui règne au Canada presque depuis l'accession au pouvoir du parti conservateur.

Il importe de se rappeler les faits saillants du communiqué de mardi dernier. On y indique une diminution saisonnière de l'emploi pour décembre et janvier, ajoutant que l'effectif ouvrier n'a augmenté que de 13,000 par rapport à l'année précédente. Cela montre clairement que le rythme de notre expansion